



COMMUNE
DE
TOURVILLE-SUR-ARQUES

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 9 MARS 2020 Compte Rendu

L'an deux mil vingt, le neuf mars 2020 à 14 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué en date du 3 mars 2020, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr AVISSE Lionel, Maire.

Etaient présents : Mr AVISSE Lionel, Maire, Mme BOULAIS Dominique, Mr Max GUYOUMARD et Mr FLAMANT Laurent, adjoints,
Mme RENAUDIE Danielle, Mme GRICOURT Martine, Mr CHARASSE Louis, Mr RENAUT Raphaël et Mr MAUROUARD Manuel, formant la majorité des conseillers en exercice.

Excusés : Mme RICHARD Aurélie (Pouvoir à Mr FLAMANT Laurent), Mr FABIL Gérard (Pouvoir à Mr AVISSE Lionel), Mme PERARD Cécile

Absent non excusé : Mr FAUVEL Antoine

Membres en exercice : 13 présents : 9 votants : 11

Secrétaire de séance : Mr GUYOUMARD Max

A 14 H 00 Mr le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte.

Arrivée en séance de Mme RENAUDIE Danielle à 14 h 05

Approbation du Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019

Le Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019 est adopté à l'unanimité, sans observation.

Délégation d'attribution : Renonciations à acquérir

Mr le Maire informe des décisions prises en matière de Droit de Prémption Urbain depuis la dernière séance (3 renonciations).

Approbation du Compte de Gestion du CCAS 2019

Le Conseil municipal, et à l'unanimité des voix Pour,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne la section budgétaire de fonctionnement ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que le compte de gestion du CCAS dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif, Déclare que le Compte de Gestion du CCAS dressé, pour l'exercice 2019, par Madame Edith LORIO jusqu'au 31 mai 2019, et Madame Véronique GAMBLIN depuis le 1^{er} juin 2019, Receveurs municipaux, Comptables du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-002 Adoption du Compte Administratif 2019 du CCAS

2020-003 Affectation du résultat 2019 du CCAS.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du compte administratif 2019 du CCAS, dressé par l'ordonnateur, et attendu que Mr le Maire se retire de la salle du Conseil, Délibère et à la majorité de 9 voix Pour et 2 abstentions,

- APPROUVE le compte administratif 2019 du CCAS,

Et, constatant que celui-ci fait apparaître

- un excédent global de fonctionnement de 5788.80 €
- un résultat de clôture de l'exercice 2019 de 5788.80 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix Pour, DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : Report en fonctionnement sur le Budget Primitif de la Commune suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2019 5788.80 €

Approbation du Compte de Gestion 2019 de la Commune

Le Conseil municipal, et à l'unanimité des voix Pour,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne la section budgétaire de fonctionnement ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que le compte de gestion de la Commune dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif, Déclare que le Compte de Gestion du CCAS dressé, pour l'exercice 2019, par Madame Edith LORIO jusqu'au 31 mai 2019, et Madame Véronique GAMBLIN depuis le 1^{er} juin 2019, Receveurs municipaux, Comptables du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-005 Adoption du Compte Administratif 2019 de la Commune

2020-006 Affectation du résultat 2019 Budget Commune

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du compte administratif 2019 de la Commune, dressé par l'ordonnateur, et attendu que Mr le Maire se retire de la salle du Conseil, Délibère et à la majorité de 9 voix Pour et 2 abstentions,

-APPROUVE le compte administratif 2019 de la Commune, et, constatant que celui-ci fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de 147 701.64 €
- un déficit global d'investissement de 18 149.76 €
- un résultat de clôture de l'exercice 2019 de 129 551.88 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix Pour, DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Report en fonctionnement à nouveau 117 534.88 €
- Virement à la section d'Investissement au 1068 30 166.76 €
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser pour un montant de 12 017.00 €
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du Budget Primitif 2020

Après les propositions de la commission Voirie-Travaux du 24 février 2020 et de la commission Budget-Finances du 2 mars 2020, le Conseil municipal, entendu l'exposé sur les propositions du budget primitif 2020, APPROUVE à l'unanimité des Voix Pour le budget primitif 2020 et observe qu'il présente un déséquilibre en section de Fonctionnement Recettes par l'intégration de l'excédent de fonctionnement du CCAS de 5788.80 €.

Section de Fonctionnement

-Dépenses : 864 332.00 €

Chap. 011	Charges à caractère général	361 120.00
Chap. 012	Charges de personnel	280 620.00
Chap. 014	Atténuation de produits	38 150.00
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	84 612.00
Chap. 65	Charges de gestion courantes	79 310.00
Chap. 66	Charges financières	16 800.00
Chap. 67	Charges exceptionnelles	3 720.00

-Recettes : 870 120.80 €		
Chap. 002	Excédents antérieurs reportés	123 323.68
Chap. 013	Atténuation de charges	8 000.00
Chap. 70	Produits de gestion courante	78 270.00
Chap. 73	Impôts et taxes	346 977.12
Chap. 74	Dotations, subventions, participations	305 590.00
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	7 810.00
Chap. 77	Produits exceptionnels	150.00

Section d'Investissement

-Dépenses : 349 302.00 € (Dont 221 350.00 € de Restes à reporter)		
Chap. 001	Déficit antérieurs reportés	18 149.76
Chap. 020	Dépenses imprévues	4 999.24
Chap. 16	Remboursement d'emprunts et dettes	55 004.00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	24 974.00
Chap. 23	Immobilisations en cours	24 825.00

-Recettes : 349 302.00 € (Dont 209 333.00 € de Restes à reporter)		
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	84 612.00
Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	21 747.24
Chap. 13	Subventions d'investissement	3 443.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	30 166.76

Fournitures scolaires Ecoles communales - Dotation Année 2020

Sur proposition de Mr le Maire et de la Commission Finances, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des voix Pour une participation aux frais de fournitures scolaires pour les écoles maternelle et élémentaire de la commune, de 60 € par enfant, basé sur le nombre d'enfants scolarisés à la rentrée 2019-2020

Bons de fournitures Scolaires ou Cartes de rentrée scolaires - Rentrée septembre 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix Pour, approuve et autorise le maire, à délivrer un « bon de fournitures scolaires » ou « carte cadeau », d'une valeur de **25.00 €**, aux élèves de la commune âgés de moins de 18 ans au 1er septembre 2020 et fréquentant un collège ou un lycée d'enseignement général ou technique.

Cette carte ou bon d'achat sera délivré à partir du mardi 7 juillet 2020 et jusqu'au 18 septembre 2020 au plus tard, au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture en justifiant du domicile et de la scolarité.

Cartes cadeaux Agent Noël 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité des Voix Pour, approuve autorise le maire à délivrer une carte cadeaux aux agents en activité en fin d'année, d'une valeur de **70.00 €** par agent.

Subventions aux Ecoles communales 2020.

Le conseil municipal à l'unanimité des voix Pour accorde une subvention :

-A l'école élémentaire pour projet pédagogique sur dossier approuvé par le Conseil Municipal,	2 000 €
-A l'école élémentaire pour l'Arbre de Noël 2020	125 €
-A l'école maternelle pour l'Arbre de Noël 2020	125 €

2020 - Subventions aux associations – Prévoyance du personnel

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des Voix Pour, le versement des subventions suivantes :
-aux associations de la Commune :

- Etoile Sportive Tourvillaise.....	2600 €
- ACPG CATM Si maintenue	360 €
- Ass'matinales	360 €
- Loisirs et Fêtes.....	360 €
- Gymnastique volontaire.....	360 €
- Danse avec Tourville	360 €

Les associations de la Commune devront présenter une demande motivée et présenter leur compte financier équilibré pour percevoir la subvention.

Aucune subvention ne sera versée aux associations des autres communes pour les Tourvillais inscrits et licenciés dans des activités non proposées par notre Commune.

Les Subventions exceptionnelles seront soumises à l'approbation du Conseil municipal, selon nécessité. La Prévoyance du personnel est maintenue.

Impôts - Taux des Taxes : Année 2020

Le Conseil municipal décide de maintenir les taux actuels sans augmentation de la fiscalité, et adopte à l'unanimité des voix les taux suivants pour l'année 2020 :

		<i>Ancien taux</i>	
- Taxe habitation.....	13.20 %	(13.20 %)	0
- Taxe foncière bâtie.....	25.14 %	(25.14 %)	0
- Taxe foncière non bâtie.....	48.52 %	(48.52 %)	0

Tarif cantine : Rentrée scolaire 2020

Mr le Maire et la Commission Finances proposent de ne pas augmenter les tarifs de cantine pour la rentrée scolaire 2020. Il informe, néanmoins que le prestataire augmente le montant de ses prestations et que celle-ci devra être supportée par le budget communal qui prend déjà en charge environ 20 % des repas de cantine, frais de service compris.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des voix Pour le maintien des tarifs de cantine actuels à partir à la rentrée du 1^{er} septembre 2020, soit :

1 ^{er} enfant :	4.35 € le repas
2 ^{ème} enfant et suivants :	4,05 € le repas

Mr le Maire, s'engage à reconsidérer l'application de ces tarifs pour la rentrée 2021.

Subvention Collège Cocteau Offranville - Année scolaire 2019-2020

Tenant compte, d'une part, qu'il n'y a plus de contribution annuelle versée au profit d'un syndicat, et d'autre part que des élèves tourvillais sont scolarisés en 2019-2020, le Conseil municipal, à l'unanimité de voix Pour, Accepte le versement d'une subvention de 30 € par élève tourvillais scolarisé en 2019-2020 au profit du collège Cocteau d'Offranville au titre de l'année scolaire considérée.

Reconduction de la ligne de Trésorerie

Le Conseil municipal, à l'unanimité de voix Pour, Décide de reconduire la ligne de trésorerie, contrat n° 10000731854, ouverte en 2019 à hauteur de 60 000 € (soixante mille euros) auprès de la Banque « Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie Seine » considérant sa proposition comme la plus satisfaisante pour la commune, pour une durée d'un an à la date de signature du contrat, à taux révisable indexé, avec un minimum de tirage de 15000 €, et 110 € de commission et de frais à la mise en place, et Autorise le Maire à signer la convention et effectuer les demandes de versements de fonds et les remboursements dans la mesure des possibilités de trésorerie de la commune, en accord avec le receveur.

Demande de subvention au Conseil Départemental, au Fonds de concours de l'Agglomération Dieppe-Maritime, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Restauration de la Verrière de la Nativité Eglise Saint-Martin

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de restaurer la verrière de la Nativité de l'Eglise Saint-Martin, inscrite au répertoire des Monuments Historiques.

A l'appui du diagnostic effectué sur l'église Saint-Martin, une consultation a été entreprise auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour avis et les travaux seraient réalisés par les Ateliers COURAGEUX, agréés par les ABF.

Le montant du devis s'élève à 9897,24 € HT soit 11 876.69 € TTC :

Le Conseil municipal, à l'unanimité de voix Pour, Sollicite une subvention au titre de la Restauration du patrimoine d'un montant aussi élevé que possible pour le financement des travaux de restauration de la verrière de la Nativité au Conseil Départemental, au Fonds de concours de l'Agglomération Dieppe-Maritime, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

S'engage à inscrire les dépenses prévues pour la réalisation de ces travaux au chapitre 23 du budget primitif 2020.

Demande de subvention au Conseil Départemental et à l'Etat DETR

Restructuration de la voirie communale : Allée des Fardiens (VC 16)

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de restructurer la voirie communale dénommée Allée des Fardiens présentant une dégradation majeure et posant un problème de sécurité routière. Il précise également qu'un résident de la rue est handicapé et qu'il est impossible pour sa famille de manœuvrer le fauteuil roulant sur la chaussée.

Une consultation a été entreprise auprès des entreprises de Travaux publics et l'entreprise retenue est EBTP de Blangy sur Bresle

Le montant du devis s'élève à 30 304.00 € HT soit 36 364.80 € TTC :

Le Conseil municipal, à l'unanimité de voix Pour ? Sollicite une subvention du Conseil Départemental et de l'Etat (DETR) au titre de l'Aide à la voirie communale des communes de moins de 2000 habitants, d'un montant aussi élevé que possible pour le financement des travaux de restauration de restructuration de la voirie communale Allée des Fardiens.

S'engage à inscrire les dépenses prévues pour la réalisation de ces travaux au chapitre 23 du budget primitif 2020.

Communications et informations diverses

Logements indignes et très dégradés

Une subvention de 10 913.58 € est accordée par Le Département au bénéfice d'une administrée tourvillaise dans le cadre des aides aux logements indignes et très dégradés.

Travaux de restauration de l'Eglise Saint-Martin

Mme MORIN DESAILLY, sénatrice, transmet un dossier à la commune pour constituer un dossier de demande de subvention dans le cadre du futur projet de restauration de l'église (création d'une association, Fondation du patrimoine...)

Fibre optique

Suite à l'interrogation d'un administré, la mairie informe que 100 % de la commune sera raccordée. Le raccordement en aérien sera réalisé en dernière phase, prévu fin 2021.

Prochain Conseil municipal : A définir

Les différents points de l'ordre du jour étant épuisés, M. le Maire Clôture la séance du Conseil municipal à 16 h 00.